



RECUEIL DES ENGAGEMENTS DU CANADA AUX ACCORDS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Conseil Canada-États-Unis de coopération en matière de réglementation (CCR) – Énoncé de partenariat en matière de réglementation sur les produits chimiques

CATÉGORIE DU SUJET :

Produits chimiques et déchets

TYPE D'ACCORD / D'INSTRUMENT :

Canada - États-Unis

FORME :

Accord de coopération

ÉTAT :

- Publié en mai 2015

MINISTÈRE RESPONSABLE ET MINISTÈRES PARTENAIRE :

Responsable : Secrétariat du CCR, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Partenaires : Environnement et Changement climatique Canada, Santé Canada et l'Environmental Protection Agency des États-Unis

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Liens Web :

- [Secrétariat du CCR](#)
- [Énoncé de partenariat en matière de réglementation – ECCC, SC et l'US EPA](#)
- Liens complémentaires :
 - [Plan d'action sur les nanotechnologies \(2012-2014\)](#)
 - [Plan de travail sur la gestion des produits chimiques \(2015-2017\)](#)

Personnes-ressources :

- [Centre de renseignements à la population d'ECCC](#)
- [Ligne d'information de la gestion des substances](#)

ÉDITION DU RECUEIL :

Octobre 2018

RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR

Le Conseil de coopération en matière de réglementation a été créé en 2011 par le président des États-Unis et le premier ministre du Canada. Cet accord de coopération est important parce qu'il permet aux deux pays d'aligner leurs normes l'une sur l'autre.

Dans le cadre de l'entente générale, certains travaux précis concernant l'évaluation des risques chimiques ont fait l'objet d'un accord. Grâce à ces travaux, le Canada et les États-Unis ont réussi à créer un Cadre d'évaluation concertée, qui facilite et améliore la collaboration entre les deux pays en matière d'évaluation des produits chimiques. Le Canada et les États-Unis se sont engagés à travailler ensemble à l'évaluation des produits chimiques afin de protéger la santé humaine et l'environnement. La coopération entre les États-Unis et le Canada en matière de gestion des produits chimiques continuera d'être importante pour les deux pays.

OBJECTIF

L'objectif de l'Énoncé de partenariat en matière de réglementation est de faciliter les possibilités de collaboration et de réduire les obstacles à l'alignement des méthodes d'évaluation des risques chimiques entre le Canada et les États-Unis, y compris en réduisant au minimum la duplication des efforts pendant l'élaboration des évaluations et des techniques scientifiques.

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

Un élément clé de l'énoncé est l'identification d'un mécanisme uniforme et prévisible pour engager le dialogue avec les intervenants des deux pays afin d'établir les domaines d'intérêt des plans de travail du CCR.

RÉSULTATS ATTENDUS

L'énoncé devrait permettre de générer des plans de travail qui représentent des activités de collaboration précises entre ECCC, SC et l'EPA.

PARTICIPATION DU CANADA

En tant qu'enjeu où l'alignement des approches canadiennes et américaines est bénéfique pour le gouvernement et les intervenants, cet énoncé de partenariat met en place un mécanisme de discussion systématique qui permet de relever les éléments des évaluations des risques chimiques pour lesquels la collaboration pourrait être bénéfique. Les résultats de cette initiative soutiendront la mise en œuvre du Plan de gestion des produits chimiques du Canada.

RÉSULTATS ET PROGRÈS

Activités

Dans le cadre de la première initiative du CCR, ECCC, SC et l'EPA ont réalisé avec succès un [plan de travail](#) axé sur les nanomatériaux, ce qui a entraîné l'alignement des approches en matière de réglementation, d'établissement des priorités, de gestion et d'évaluation des risques et de collecte d'information commerciale.

Un [deuxième plan de travail](#) lancé en mai 2015 met l'accent sur la collaboration et l'alignement par rapport aux approches en matière d'évaluation des risques et aux exigences de déclaration réglementaire qui encadrent les nouvelles utilisations des substances chimiques (dispositions relatives aux nouvelles activités [NAC] au Canada et Significant New Use Rule [SNUR] aux États-Unis). Ces plans de travail devraient prendre fin en décembre.

Rapports

[Rapport final au plan de travail axé sur les nanomatériaux](#)

Résultats

Entre 2012 et 2014, ECCC, HC et l'EPA ont collaboré pour réussir la mise en œuvre d'un plan de travail du CCR axé sur les nanomatériaux.

En mai 2015, ECCC et l'EPA ont publié un énoncé de partenariat en matière de réglementation du CCR qui définit un processus que le gouvernement et les intervenants utiliseront pour identifier les domaines d'intérêt pour les prochains plans de travail.

La collaboration actuelle reliée au plan de travail du CCR est bien reçue par les intervenants et cela se traduit par un travail collaboratif dans les domaines de l'évaluation des risques et des exigences de déclaration réglementaire qui encadrent les nouvelles utilisations des substances chimiques (dispositions relatives aux NAC au Canada et SNUR aux États-Unis).